

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif
au projet de concentration économique qui concerne la prise de contrôle
exclusif par la société « Travaux Généraux de Construction de
Casablanca SA » (TGCC), de la « Société de Travaux Agricoles
Marocains SA » (STAM), par l'acquisition de 60% du capital social et
des droits de vote associés**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** « Travaux Généraux de Construction De Casablanca SA » (TGCC) ;
- **La cible :** « Société de Travaux Agricoles Marocains SA » (STAM).

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Secteur des travaux publics.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 avril 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par la société « Travaux Généraux de Construction de Casablanca SA » (TGCC), de la « Société de Travaux Agricoles Marocains SA » (STAM), par l'acquisition de 60% du capital social et des droits de vote associés.

« TGCC » est une société anonyme de droit marocain, enregistrée au Registre de commerce de Casablanca sous le numéro 63907, et dont le siège social est sis 4, rue Imam Mouslim, Oasis - Casablanca, spécialisée principalement dans le secteur du bâtiment. Son activité couvre différentes typologies de projets, incluant les complexes hôteliers, les bâtiments commerciaux, industriels et administratifs, les aéroports, les stades ainsi que les bâtiments de santé et d'éducation.

« STAM » est une société anonyme de droit marocain enregistrée au Registre de commerce de Casablanca sous le numéro 67607, et dont le siège social est sis rue Abou Hadil Allaf, Place Belair, Résidence Salma – Casablanca. Elle opère dans le domaine des travaux publics.

Fait à Rabat, le 20 mars 2025